

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG

Commune
de MERTERT**AVIS DE PUBLICATION****en matière d'Urbanisme**

Il est porté à la connaissance du public qu'un **Projet d'Aménagement Particulier [PAP]**, intitulé « Esplanade de la Moselle » à Wasserbillig, portant sur des fonds inscrits au cadastre de la Commune de Mertert, section B de Wasserbillig sous les numéros 810/4121, 810/4122, 810/4123, 810/4124, 810/4125, 810/4126, 810/4127 d'une superficie totale d'environ 53,96 ares a été introduit à la maison communale par le bureau TR-Engineering de L-1456 Luxembourg pour compte de la société OLOS FUND SCA, SICAV-FIS située à L-5826 Hespérange, 33 rue de Gasperich.

Le projet prévoit l'aménagement de deux lots. Le premier lot prévoit la construction de deux nouvelles maisons plurifamiliales. Le deuxième lot contient la centrale de cogénération existante. Il est prévu de créer 65 logements répartis dans les deux maisons plurifamiliales. La surface constructible brute maximale dédiée aux logements sera de 6.100,00 m², dont 915 m² réservés aux logements abordables.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les pièces constitutives du projet d'aménagement particulier sont déposées pendant trente jours, soit du 13 mai 2025 au 12 juin 2025, dans les bureaux du service technique communal où le public peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux sur rendez-vous. Le dossier peut également être consulté sur le site internet www.mertert.lu/publications.

Les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai susvisé de trente jours.

Wasserbillig, le 13 mai 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,